

INSCRIPTION LISTE ELECTORALE

Se présenter en Mairie avec les pièces indiquées ci-dessous

- Carte d'identité
- Justificatif de domicile
- Cerfa à remplir

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>

A savoir : un jeune qui obtiendra la majorité dans l'année sera inscrit d'office sur la liste électorale si son recensement citoyen a été effectué.

Les inscriptions sur les listes électorales prises en comptes pour les élections sont celles arrivées jusqu'à 5 semaines maximum avant le scrutin.

La carte électorale pour les nouveaux inscrits peut être distribuée jusqu'à 1 semaine avant le scrutin.

INSCRIPTION RECENSEMENT

Se présenter en Mairie avec les pièces indiquées ci-dessous

- Copie du livret de famille (parents, enfant, frère et sœur)
- Carte d'identité du jeune à recenser
- Justificatif de domicile
- Numéro de téléphone du jeune
- Adresse mail du jeune
- Dernier diplôme obtenu
- Nom du lycée
- Sa classe et sa spécialité

Une fois l'attestation fournie par la mairie, celle-ci est à garder, seul des copies seront à fournir en cas de demande.

Un compte peut être créé sur www.majdc.fr « espace jeune » (avec l'adresse mail fournie) pour suivre l'avancement du dossier, la convocation à la journée d'appel... Les délais sont longs avant d'être convoqué (6mois-1an).